

" L'avenir de l'éducation des adultes dans l'Est du Québec "

Mémoire des directeurs des Services d'éducation des adultes
des commissions scolaires et commissions scolaires régionales
de la région 01

Présenté à la
Commission d'étude sur la formation des adultes

par
Serge Côté
Répondant régional de la DGEA

Rimouski
Le 19 décembre 1980

Liste des directeurs des Services d'éducation
des adultes de la région Ol

Rock Nadeau	D.E.A.	C.S.R. Grand-Portage
Oscar Chamberland	D.E.A.	C.S.R. Bas Saint-Laurent
Théo Ouellet	D.E.A.	C.S.R. des Monts
Gaston Morin	D.E.A.	C.S.R. Péninsule
Charles-Guy Langford	D.E.A.	C.S. des Iles
Jean Day	D.E.A.	C.S.R. Baie des Chaleurs
Lynden Bechervaise	D.E.A.	C.S.R. Gaspésia
Laval Morin	D.E.A.	C.S. Vallée de la Matapédia

Introduction

En présentant ce document, les directeurs des services de l'éducation des adultes des commissions scolaires et commissions scolaires régionales de la région 01 n'ont pas la prétention de réaliser un bilan exhaustif de la situation de l'éducation des adultes dans l'Est québécois.

Au contraire, nous avons voulu faire ressortir les principaux problèmes qui nous confrontent régulièrement dans notre démarche d'administrateurs et qui influent directement sur les services offerts à la population.

Notre analyse critique portera essentiellement sur les trois aspects suivants:

- A- Les difficultés de coordination entre les divers organismes gouvernementaux, nos services et les autres partenaires sociaux;
- B- La situation sociogéographique particulière à l'Est du Québec;
- C- Les problèmes de concertation entre les institutions de formation représentant divers niveaux de formation.

Nous espérons que la démarche entreprise par la Commission permettra d'apporter des éléments de solutions permanents dans le but de répondre le plus adéquatement possible aux attentes de la population dans un secteur aussi vital que l'éducation des adultes.

Les difficultés de coordination entre les divers organismes gouvernementaux, nos services et les autres partenaires sociaux

Pour aborder ce thème, il nous faut considérer deux dimensions différentes:

- La formation professionnelle
- La formation générale

En formation professionnelle, trois partenaires administratifs interviennent directement dans le dossier: le ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration, ministère fédéral représenté en région par les centres d'Emploi et d'Immigration du Canada (CEIC), le ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre du Québec représenté en région par les centres de Main-d'oeuvre du Québec ainsi que les commissions de formation professionnelle et le ministère de l'Éducation avec ses deux réseaux d'institutions (commissions scolaires et cégeps).

La formation professionnelle est offerte selon deux régimes d'enseignement: les cours à temps plein et les cours à temps partiel.

A l'intérieur des cours plein temps, le processus d'analyse de besoins est un processus tripartite; MMI (fédéral), MTM et CFP. Le fédéral produit une analyse quantitative des besoins en main-d'oeuvre et des besoins de la main-d'oeuvre.

Les partenaires
gouvernementaux

Le processus
d'analyse de
besoins

La méthodologie utilisée pour effectuer l'analyse des besoins est davantage de nature empirique et intuitive que basée sur une approche scientifique.

Cette analyse repose essentiellement sur les demandes de personnes ou d'entreprises enregistrées aux différents CEIC. Le résultat de cette compilation est ensuite comparé à une analyse qualitative effectuée par le MTM et la CFP. La saisie de besoins ainsi effectuée est ensuite expédiée à l'équipe technique provinciale, composée de représentants des trois organismes, qui détermine les budgets qui seront affectés par catégorie d'emplois et par région administrative.

Plusieurs lacunes importantes viennent affecter ce processus. En premier lieu, le fait que le fédéral se base sur les besoins dûment enregistrés à leurs CEIC a pour effet de miner l'efficacité du processus. De nombreuses compagnies procèdent directement à la sélection de leur personnel, les besoins en main-d'oeuvre de ces institutions sont donc partiellement ignorés.

De nombreuses personnes, parmi lesquelles nous retrouvons: les femmes au foyer, les handicapés, les analphabètes, les assistés sociaux, entretiennent très peu de rapports avec les centres d'Emploi et d'Immigration du Canada. Les besoins en formation d'une portion importante de la population se trouvent donc systématiquement sous-estimés alors que c'est justement vers ces personnes que devraient porter prioritairement nos efforts.

Personnes défavorisées par le système

Priorités administratives

Les assistés sociaux ne constituent pas une "clientèle intéressante" pour le fédéral puisque leur admission à un cours ne vient pas influencer sur la liste des chômeurs recevant des prestations. Les priorités fédérales en matière d'intégration à l'emploi de la clientèle en chômage (touchant des prestations) influent donc directement sur le processus de sélection des étudiants potentiels.

De plus, le type de formation qui résulte de l'analyse des besoins est axé directement sur la mobilité de la main-d'oeuvre et ne tient pas suffisamment compte du développement économique de la région.

Un tel processus ne peut qu'encourager l'exode régional des forces vives de la population et concrétiser l'image qui commence à se projeter de l'Est du Québec conçu comme un "réservoir" de main-d'oeuvre pour le reste du Québec; principaux centres urbains, Baie James, Côte Nord, etc.

Lenteurs administratives

Les délais qui accompagnent le mécanisme de saisie des besoins diminuent fortement son efficacité. Par exemple, la première compilation des besoins de la main-d'oeuvre et en main-d'oeuvre est effectuée au printemps 80 pour planifier les cours qui débiteront entre le 1^{er} avril 81 et le 1^{er} avril 82. Dans le meilleur des cas, il s'écoulera une période d'un an entre la saisie des besoins et le début des premiers cours, ce délai pourra même atteindre une période de 2 ans.

Planification
pédagogique
difficile

Ces délais ont pour conséquence que la première planification intitulée "Annexe fédérale provinciale des cours à temps plein" sur laquelle se base les organismes scolaires pour effectuer des immobilisations et une première planification pédagogique, connaît en cours d'application un taux de modifications très important dépassant largement les 50% dans certaines commissions scolaires.

Le fait que trois organismes interviennent directement lors de l'analyse des besoins vient complexifier le processus sans en augmenter l'efficacité, au contraire !

Devant cette situation, nous recommandons donc:

- 01- Qu'un seul organisme gouvernemental soit désigné pour élaborer le processus d'analyse des besoins.
- 02- Que ce processus soit basé sur une approche scientifique permettant de déterminer le plus fidèlement possible les attentes de l'ensemble de la population et des entreprises réparties sur le territoire.
- 03- Qu'une attention particulière soit apportée aux personnes partiellement ignorées par le système actuel: les femmes, les assistés sociaux, les handicapés, les analphabètes, etc.
- 04- Que cet organisme tienne compte d'une façon prioritaire de la dimension du développement socio-économique de la région.

- 05- Qu'un effort particulier soit apporté pour permettre de réduire les délais entre la saisie des besoins et le début des cours.
- 06- Que les budgets de formation temps plein soient décentralisés en région de même que l'ensemble du processus d'élaboration et de suivi de l'annexe des cours temps plein de façon à réduire ces délais administratifs et se rapprocher de la réalité économique régionale.
- 07- Que soit étudiée la possibilité de diversifier les sources de subventions à des fins de formation et perfectionnement des adultes; par exemple: financement mixte école-industrie, commandes de plans de formation répondant à des besoins industriels spécifiques, etc.

Difficultés de coordination éducation - Commission de formation professionnelle

L'intégration au MEQ des centres de formation professionnelle a posé aux débuts des années 70, le problème de l'affectation des personnes administrant ces centres.

La création des commissions de formation professionnelle et leur affectation à un champ d'activité circonscrit entre les responsabilités du MTM et celles du MEQ dans une optique de relation privilégiée avec le milieu du travail tant patronal que syndical sembla un compromis politique valable. Ces commissions auraient comme fonction d'assurer la communication entre le monde du travail et celui de l'éducation par l'intermédiaire d'une structure consultative patronale-syndicale, les CCR ou comités consultatifs régionaux.

Les mécanismes opérationnels MTM - MEQ vinrent concrétiser des domaines d'intervention spécifiques aux commissions de formation professionnelle.

La participation patronale-syndicale au niveau des comités consultatifs de même qu'au niveau des assemblées générales s'est régulièrement dégradée, de sorte que cette structure de participation n'existe plus concrètement dans notre région. Il ne demeure de ce processus qu'un conseil d'administration dont la composition est reconduite d'année en année par le ministre.

Néo-structure administrative parapublique, ballotée entre les CEIC, les CMQ et le MEQ, les Commissions de formation professionnelle entreprirent toutes les démarches possibles aussi bien administratives que politiques afin de faire reconnaître dans les faits leur légitimité.

En ce qui nous concerne, leur position fut d'assumer entièrement l'ensemble des prérogatives que leur conféraient les mécanismes opérationnels.

Les commissions scolaires avaient toujours effectué la publicité sur les cours, inscrit les adultes désirant suivre ces cours et évalué l'état des connaissances des étudiants ainsi que leur cheminement à parcourir pour l'obtention du diplôme recherché. Ces services appelés publicité, inscription et préformation constituent pour nous un prolongement naturel des activités de formation et nous permettent de maintenir un contact permanent avec les adultes qui désirent suivre ces cours.

Les services à la population reliés à l'organisation et la diffusion des cours

Les commissions scolaires continuèrent de les assumer par l'intermédiaire d'ententes, lorsque les mécanismes opérationnels transfèrent aux Commissions de formation professionnelle la responsabilité d'en coordonner l'administration.

Il y a quelques années, la CFP Bas Saint-Laurent dans le but probable d'affirmer sa structure mit fin de façon unilatérale aux

ententes qui la liaient aux SEA des CS, CSR et cégeps. La Commission de formation professionnelle prit comme position d'assumer elle-même l'ensemble de ces services.

Elle le fit graduellement en installant dans les CMQ des responsables de secteur chargés d'assumer le lien entre la population et les commissions scolaires, puis en inaugurant des sous-centres situés généralement dans les mêmes lieux que les centres administratifs des commissions scolaires.

Cette situation engendre pour la population adulte un niveau administratif de plus qui ne fait qu'embrouiller davantage les choses. Nous retrouvons actuellement quatre unités administratives susceptibles d'intervenir directement ou indirectement dans la formation des adultes, les CEIC, les CMQ, la CFP et les CS et CSR.

Nous estimons que les services préformation, la publicité et les inscriptions devraient être directement reliés à l'organisme responsable d'organiser et de diffuser la formation.

Nous croyons que la création d'une autre structure administrative parallèle dans le domaine de l'éducation des adultes ne peut que desservir l'adulte en contribuant à complexifier le système et, de plus, augmenter la partie administrative du budget au détriment des activités de formation.

Multiplicité
des intervenants

Nous recommandons donc:

- 08- Que les Commissions de formation professionnelle soient intégrées au sein du ministère du Travail du Québec.
- 09- Que les sous-centres de la Commission de formation professionnelle Bas Saint-Laurent soient abolis et le personnel intégré aux centres de Main-d'oeuvre du Québec.
- 10- Qu'une des tâches prioritaires confiée à ces personnes soit d'effectuer l'analyse et la saisie des besoins aussi bien à temps plein que temps partiel en portant une attention spéciale aux personnes défavorisées.
- 11- Que les mécanismes opérationnels MTM - MEQ soient modifiés pour confier aux institutions d'enseignement les services de publicité des cours temps plein et temps partiel, les services d'inscription aux cours temps partiel et l'ensemble des services préformation ainsi que les budgets qui y sont rattachés.
- 12- Que ces mêmes mécanismes soient modifiés de façon à ce que l'adulte en situation de perfectionnement n'ait à s'adresser qu'à un seul endroit.

La situation de la formation générale

La formation générale temps plein est conçue pour permettre à une personne de compléter sa formation académique pour accéder à la formation professionnelle. Une telle approche ne permet pas aux SEA d'offrir des cours à un certain nombre de personnes qui voudraient compléter leur formation académique seulement ou encore suivre ces cours à temps partiel.

Après avoir oeuvré dans le domaine de la scolarisation de base de nombreuses années, nous n'offrons plus aujourd'hui que des cours temps plein de niveau secondaire. Cette ligne de conduite correspond aux politiques de notre principal bailleur de fonds en formation plein temps: le gouvernement fédéral.

Une récente enquête plaçait à 10% le taux d'analphabètes au Québec. Dans une région économiquement défavorisée comme la nôtre, ce taux pourrait fort bien être dépassé.

Devant la diminution sensible et régulière des budgets attribués par le fédéral à ce champ de formation, la DGEA entreprit une démarche pour offrir des cours aux exclus du PFIMC en formation générale. Le faible budget attaché à ce projet ne nous permet pas de rencontrer les demandes de la population en ce domaine.

Difficultés
d'accès

Attentes impor-
tantes: faibles
budgets

C'est pourquoi nous recommandons:

- 13- Que le financement des cours en formation générale ne soit pas rattaché directement à des objectifs de formation professionnelle.
- 14- Qu'une démarche particulière soit amorcée pour rencontrer entièrement les attentes des analphabètes.
- 15- Que la formation générale soit considérée comme un service à la population et offerte en continuité avec le réseau des jeunes et cela indépendamment du programme de formation de la main-d'oeuvre canadienne (PFIMC).
- 16- Que les principes de l'éducation récurrente et continue constituent le cadre de référence de toutes démarches administratives ou pédagogiques dans l'ensemble de l'éducation des adultes et plus particulièrement en formation générale.

La situation économique, sociale et géographique particulière de l'Est du Québec

La situation sociale, économique et géographique de l'Est du Québec lui confère un caractère assez particulier. La région O1 peut se diviser en trois sous-régions naturelles: le Bas Saint-Laurent s'étendant de La Pocatière à Sainte-Flavie, la Gaspésie et les Iles-de-la-Madeleine. A l'exception de quelques centres urbains

d'importance, la région se caractérise par la faible densité de population et un vaste territoire.

Une forte partie de la population est obligée de quitter la région en direction des centres urbains ou de gros chantiers pour trouver du travail. Cet exode saisonnier ou permanent des travailleurs est encore accentué par le genre d'intervention éducative que leur procure le système. Les cours que nous avons la responsabilité d'organiser et de diffuser correspondent davantage aux priorités provinciales ou nationales que régionales. Un très faible pourcentage de ces cours permettent au travailleur de s'intégrer dans l'économie régionale. La politique de vocationnalisation des cours a fait en sorte que la DGEA a favorisé le développement de centres spécialisés de formation à l'extérieur de la région. Si dans certains cas des questions d'immobilisations importantes le justifiaient, il existe à notre avis plusieurs domaines dans lesquels nous pourrions intervenir sans difficultés majeures (ex.: formation dans le secteur de la foresterie, le camionnage, etc.)

Il serait souhaitable que ces cours fassent l'objet de développement et spécialisation sur une base régionale plutôt que provinciale. Une telle démarche permettrait aux étudiants de recevoir une formation adéquate sans avoir à s'expatrier dès le départ. En 1978-79, plus de cinq cent (500) étudiants ont dû aller suivre leurs cours à l'extérieur de la région Ol.

Exode des
travailleurs

Vocationnalisa-
tion régionale

Accessibilité
limitée

En formation professionnelle temps partiel, des contraintes d'ordre administratif limitent l'accessibilité à certains cours. Ainsi l'obligation de maintenir une moyenne de 15 étudiants par cours peut empêcher l'organisation de cours dans des secteurs très spécialisés. Une plus grande souplesse dans les cadres d'organisation devrait nous permettre de rencontrer plus adéquatement les besoins de la population.

Disparités
sous-régionales

Certaines commissions scolaires vivent des situations très difficiles. Ne disposant que de l'infrastructure de base, elles sont limitées dans les services qu'elles peuvent offrir à la population. Le financement et le développement de ces services étant en proportion du volume d'activité sans tenir compte de la densité de la population ou de l'excentricité territoriale, l'amélioration des services et par conséquent l'accessibilité à la formation se trouvent réduites.

De plus, la diminution marquée de la population étudiante au niveau secondaire amène certaines commissions scolaires à fermer des ateliers de formation professionnelle. L'organisation de plusieurs cours de formation professionnelle pour les adultes est directement conditionnée par l'existence de ces ateliers.

La fermeture d'options et d'ateliers au secteur régulier se répercute directement sur les services d'éducation des adultes de ces commissions scolaires en limitant leur polyvalence et diminuant par le fait même leur capacité de répondre aux attentes des adultes.

Pour améliorer la régionalisation de l'éducation des adultes, nous recommandons:

- 17- Que le développement des SEA ne soit pas seulement lié au volume d'activités de formation, mais plutôt à des critères de population, territoire, etc.
- 18- Que les services de base (infrastructure administrative de base) soient améliorés particulièrement dans les régions à faible densité de population.
- 19- Que soient développés des programmes de cours plus souples et adaptables à la réalité socio-économique régionale.
- 20- Que la DGEA fasse preuve d'une plus grande souplesse administrative afin de nous permettre de rencontrer les demandes de petits groupes de personnes (moins de 10) dans des secteurs spécialisés.
- 21- Que le domaine de la formation sur mesure (répondant directement aux attentes des personnes) soit privilégié dans le développement des formats et approches pédagogiques institutionnels.
- 22- Que soit développée la formation mixte école-industrie permettant de rencontrer les besoins de formation et de perfectionnement des entreprises régionales. Que dans ce mode d'intervention soient envisagées diverses formes de financement allant de l'auto-financement au financement traditionnel en passant par le financement mixte.
- 23- Que soient développés des programmes de formation axés sur la création d'emplois.

- 24- Que soient développés des lieux privilégiés de dialogues industrie-éducation genre mini-sommets régionaux (ex.: colloque sur la formation dans le domaine du tourisme à l'intérieur de la région Ol) permettant de faire le point sur les attentes et besoins des personnes et des entreprises dans un secteur socio-économique particulier en rapport avec les services et programmes offerts.
- 25- Qu'au niveau de la région, soit élaborée une politique globale de formation professionnelle axée sur la vocationnalisation des options professionnelles et que toute fermeture d'ateliers en formation professionnelle dans une commission scolaire, y soit assujettie.

Les problèmes de coordination entre les institutions de formation de niveaux différents relevant du ministère de l'Education.

Le développement rapide de l'éducation des adultes lors de la dernière décennie a occasionné la multiplication des intervenants dans ce secteur. Aujourd'hui les commissions scolaires, les cégeps, les universités ainsi qu'un certain nombre d'institutions privées oeuvrent dans ce domaine. Des formules originales se sont développées tels les cours par correspondance, télé-université, les média communautaires; radio, télévision (Radio-Québec) offrant de plus en plus d'occasions à l'adulte de se perfectionner et de compléter sa formation initiale.

La prolifération des intervenants n'a pas amélioré autant que l'on pouvait s'y attendre les services offerts à la population. Si les principaux centres urbains bénéficient de l'ensemble de ces services, les cégeps, universités, et les autres types d'approche en éducation des adultes réussissent difficilement à s'implanter dans les régions rurales. La raison principale est que ces structures sont directement liées au volume d'activité de formation pour justifier leur développement.

Le souci du développement et de l'amélioration des services offerts a accentué le phénomène de concurrence et amené une véritable chasse à la clientèle. Quoique chaque organisme ait, du moins théoriquement, un domaine d'intervention très précis, nous assistons à un

Prolifération
des institutions
de formation et
des modes d'in-
tervention

débordement des interventions au niveau des activités de sorte qu'il est parfois possible de suivre le même cours dans deux ou trois établissements d'enseignement de niveaux différents, d'où multiplication des structures et coûts additionnels.

La formation dite "scolarisante" ou permettant d'obtenir un diplôme ou une certification précise demeure un secteur assez bien encadré qui permet peu d'interprétations donc de concurrence. La formation professionnelle, la formation "sur mesure" et la formation socio-culturelle constituent les principales sources de concurrence. Les mêmes cours de comptabilité peuvent être offerts par les commissions scolaires, les cégeps, les universités et télé-université sous des titres différents.

En ce qui nous concerne, le développement de la gratuité au niveau collégial a encore accentué le problème.

D'autre part, un certain nombre de services possédant les mêmes finalités sont offerts à l'intérieur de chaque institution occasionnant à maintes occasions des dédoublements à certains endroits comme les centres urbains alors que plusieurs régions rurales n'y ont même pas accès.

Pour diminuer cette concurrence et améliorer l'accessibilité aux services nous proposons:

Duplication des
offres de
services

- 26- Que dans l'ensemble du processus éducatif à tous les niveaux d'intervention, soit effectuée une nette différence entre formation scolarisante et formation non-scolarisante et que l'offre de services ainsi que les modalités de financement soient conçus en conséquence.
- 27- Que la formation scolarisante demeure rattachée à la notion de "niveaux".
- 28- Que pour l'ensemble de la formation non-scolarisante, les institutions soient considérées comme ressources permettant de satisfaire un besoin spécifique.
- 29- Que soient créés des centres locaux d'éducation des adultes (foyer de l'éducation, maisons des adultes, centres d'accueil en éducation des adultes) fusionnant les services d'accueil et référence, animation communautaire publicité et inscription temps partiel, et cela pour l'ensemble des institutions de formation intervenant sur un territoire donné (ex.: commissions scolaires, cégeps, universités).
- 30- Que ces centres soient administrés en concertation avec les institutions d'enseignement concernées.
- 31- Que ces centres soient les lieux privilégiés d'intervention en formation sur mesure et qu'ils fassent appel aux institutions d'enseignement pour organiser et diffuser les cours.
- 32- Que ces centres aient également la mission de développer des programmes adaptés aux conditions spécifiques de la région

et assument une partie importante de la coordination
éducation-travail dans la limite de leur territoire.

- 33- Qu'une démarche de coordination-concertation soit élaborée entre ces centres et les autres organismes ayant une mission éducative dans le milieu: C.L.S.C., syndicats, organismes volontaires d'éducation populaire, etc.

LISTE DES RECOMMANDATIONS

Au niveau de la coordination entre les divers organismes gouvernementaux, nos services et les autres partenaires sociaux.

-01- Qu'un seul organisme gouvernemental soit désigné pour élaborer le processus d'analyse des besoins.

- - - -

-02- Que ce processus soit basé sur une approche scientifique permettant de déterminer le plus fidèlement possible les attentes de l'ensemble de la population et des entreprises réparties sur le territoire.

- - - -

-03- Qu'une attention particulière soit apportée aux personnes partiellement ignorées par le système actuel: les femmes, les assistés sociaux, les handicapés, les analphabètes, etc.

- - - -

-04- Que cet organisme tienne compte d'une façon prioritaire de la dimension du développement socio-économique de la région.

- - - -

-05- Qu'un effort particulier soit apporté pour permettre de réduire les délais entre la saisie des besoins et le début des cours.

- - - -

-06- Que les budgets de formation temps plein soient décentralisés en région de même que l'ensemble du processus d'élaboration et de suivi de l'annexe des cours temps plein de façon à réduire ces délais administratifs et se rapprocher de la réalité économique régionale.

- - - -

-07- Que soit étudiée la possibilité de diversifier les sources de subventions à des fins de formation et perfectionnement des adultes; par exemple: financement mixte école-industrie, commandes de plans de formation répondant à des besoins industriels spécifiques, etc.

- - - -

-08- Que les Commissions de formation professionnelle soient intégrées au sein du ministère du Travail du Québec.

- - - -

-09- Que les sous-centres de la Commission de formation professionnelle Bas Saint-Laurent soient abolis et le personnel intégré aux centres de Main-d'oeuvre du Québec.

- - - -

-10- Qu'une des tâches prioritaires confiée à ces personnes soit d'effectuer l'analyse et la saisie des besoins aussi bien à temps plein que temps partiel en portant une attention spéciale aux personnes défavorisées.

- - - -

-11- Que les mécanismes opérationnels MTM - MEQ soient modifiés pour confier aux institutions d'enseignement les services de publicité des cours temps plein et temps partiel, les services d'inscription aux cours temps partiel et l'ensemble des services préformation ainsi que les budgets qui y sont rattachés.

- - - -

-12- Que ces mêmes mécanismes soient modifiés de façon à ce que l'adulte en situation de perfectionnement n'ait à s'adresser qu'à un seul endroit.

- - - -

-13- Que le financement des cours en formation générale ne soit pas rattaché directement à des objectifs de formation professionnelle.

- - - -

-14- Qu'une démarche particulière soit amorcée pour rencontrer entièrement les attentes des analphabètes.

- - - -

-15- Que la formation générale soit considérée comme un service à la population et offerte en continuité avec le réseau des jeunes et cela indépendamment du programme de formation de la main-d'oeuvre canadienne (PFIMC).

- - - -

-16- Que les principes de l'éducation récurrente et continue constituent le cadre de référence de toutes démarches administratives ou pédagogiques dans l'ensemble de l'éducation des adultes et plus particulièrement en formation générale.

Au niveau de la situation économique, sociale et géographique particulière de l'Est du Québec.

-17- Que le développement des SEA ne soit pas seulement lié au volume d'activités de formation, mais plutôt à des critères de population, territoire, etc.

- - - -

-18- Que les services de base (infrastructure administrative de base) soient améliorés particulièrement dans les régions à faible densité de population.

- - - -

-19- Que soient développés des programmes de cours plus souples et adaptables à la réalité socio-économique régionale.

- - - -

-20- Que la DGEA fasse preuve d'une plus grande souplesse administrative afin de nous permettre de rencontrer les demandes de petits groupes de personnes (moins de 10) dans des secteurs spécialisés.

- - - -

-21- Que le domaine de la formation sur mesure (répondant directement aux attentes des personnes) soit privilégié dans le développement des formats et approches pédagogiques institutionnels.

- - - -

-22- Que soit développée la formation mixte école-industrie permettant de rencontrer les besoins de formation et de perfectionnement des entreprises régionales. Que dans ce mode d'intervention soient envisagées diverses formes de financement allant de l'auto-financement au financement traditionnel en passant par le financement mixte.

- - - -

-23- Que soient développés des programmes de formation axés sur la création d'emplois.

- - - -

-24- Que soient développés des lieux privilégiés de dialogues industrie-éducation genre mini-sommets régionaux (ex.: colloque sur la formation dans le domaine du tourisme à l'intérieur de la région Ol) permettant de faire le point sur les attentes et besoins des personnes et des entreprises dans un secteur socio-économique particulier en rapport avec les services et programmes offerts.

- - - -

-25- Qu'au niveau de la région, soit élaborée une politique globale de formation professionnelle axée sur la vocationnalisation des options professionnelles et que toute fermeture d'ateliers en formation professionnelle dans une commission scolaire, y soit assujettie.

Au niveau de la coordination entre les institutions de formation de niveaux différents relevant du ministère de l'Éducation.

-26- Que dans l'ensemble du processus éducatif à tous les niveaux d'intervention, soit effectuée une nette différence entre formation scolarisante et formation non-scolarisante et que l'offre de services ainsi que les modalités de financement soient conçus en conséquence.

- - - -

-27- Que la formation scolarisante demeure rattachée à la notion de "niveaux".

- - - -

-28- Que pour l'ensemble de la formation non-scolarisante, les institutions soient considérées comme ressources permettant de satisfaire un besoin spécifique.

- - - -

-29- Que soient créés des centres locaux d'éducation des adultes (foyer de l'éducation, maisons des adultes, centres d'accueil en éducation des adultes) fusionnant les services d'accueil et référence, animation communautaire publicité et inscription temps partiel, et cela pour l'ensemble des institutions de formation intervenant sur un territoire donné (ex.: commissions scolaires, cégeps, universités).

- - - -

-30- Que ces centres soient administrés en concertation avec les institutions d'enseignement concernées.

- - - -

-31- Que ces centres soient les lieux privilégiés d'intervention en formation sur mesure et qu'ils fassent appel aux institutions d'enseignement pour organiser et diffuser les cours.

-32- Que ces centres aient également la mission de développer des programmes adaptés aux conditions spécifiques de la région et assument une partie importante de la coordination éducation-travail dans la limite de leur territoire.

- - - -

-33- Qu'une démarche de coordination-concertation soit élaborée entre ces centres et les autres organismes ayant une mission éducative dans le milieu: C.L.S.C., syndicats, organismes volontaires d'éducation populaire, etc.
